

Magasins Dia: la situation s'enlise et les salariés attendent leurs salaires

Par [Pauline Chateau](http://plus.lefigaro.fr/page/pauline-chateau) (http://plus.lefigaro.fr/page/pauline-chateau) | Mis à jour le 07/10/2016 à 16:30 / Publié le 07/10/2016 à 14:20



«Gastt fait valoir qu'il aurait dû acheter 50 magasins à Carrefour», explique l'avocate des salariés au Figaro. [Francis...](#)

espagnole n'ont toujours pas perçu de remuneration de la part de leur repreneur Gastt. Placé en redressement judiciaire, le groupe polonais va porter plainte au pénal contre Carrefour qui lui a cédé les magasins.

Jeudi, le tribunal de commerce de Paris a renvoyé à la semaine prochaine sa décision sur la liquidation judiciaire (<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2016/10/06/97002-20161006FILWWW00302-renvoi-de-la-decision-sur-la-liquidation-de-dia.php>) de Gastt Expansion, le groupe polonais qui a repris en mai huit magasins Dia cédés par Carrefour. Une décision «incompréhensible» pour les 47 salariés qui de fait **n'ont toujours pas été rémunérés depuis juillet** (<http://www.lefigaro.fr/societes/2016/09/12/20005-20160912ARTFIG00016-l-autorite-de-la-concurrence-a-la-rescousse-des-ex-salaries-de-dia.php>). «Ces employés se retrouvent actuellement dans des situations personnelles dramatiques», assène Florence Rebut-Delanoë, leur avocate, au *Figaro*. «Leurs salaires étaient déjà très faibles, et ils se retrouvent sans rien». Coupures d'électricité et internet, interdits bancaires... Les galères s'accumulent. D'autant plus que, tant que la liquidation judiciaire n'a pas été prononcée, **les salariés ne peuvent, ni chercher un emploi, ni toucher l'allocation chômage** (<http://www.lefigaro.fr/societes/2016/09/12/20005-20160912ARTFIG00016-l-autorite-de-la-concurrence-a-la-rescousse-des-ex-salaries-de-dia.php>). «Financièrement, ils sont aux abois», confirme Carole Desiano du syndicat Force ouvrière. «Pour les aider, nous avons notamment fait pression sur les banques pour qu'elles lâchent du lest».

Placé en redressement judiciaire le 15 septembre dernier (<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2016/09/15/97002-20160915FILWWW00173-magasins-dia-un-repreneur-en-redressement-judiciaire.php>), Gastt Expansion s'était pourtant engagé, jeudi, à leur verser les salaires pour la deuxième quinzaine de septembre. Soit 30.000 euros nets, au total. Les deux mois et demi de rémunération non versés aux salariés doivent, quant à eux, pris en charge par l'AGS, le régime de garantie des salaires. Mais il faudra attendre le 20 octobre pour percevoir le versement. Afin de garantir un nouvel emploi à ces salariés, le tribunal de commerce a **exigé que Carrefour prenne position sur ce dossier** (<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2016/08/25/97002-20160825FILWWW00114-diacarrefour-somme-de-reprendre-des-salaries.php>). D'où le renvoi de la décision à la semaine prochaine. Ce qu'a fait Carrefour depuis jeudi, assurant qu'il suivrait «de très près le dossier» et que l'enseigne «serait attentive à la situation des salariés à l'issue de la procédure». Le moment venu, et si aucune solution n'était trouvée, Carrefour proposerait aux salariés sur le carreau de réintégrer ses rangs. De son côté, l'Autorité de la Concurrence, qui a surveillé la bonne application de la cession des magasins à l'opérateur polonais, garde un oeil attentif sur le sujet, et ne s'opposera pas à un éventuel retour temporaire des magasins dans le giron de Carrefour.

Sponsorisé par LA BANQUE POSTALE (https://bilan-patrimonial.lefigaro.fr/organiser-sa-succession-transmettre-ses-biens-par-testament-ou-donation?utm_source=trafic&utm_medium=native&utm_campaign=LBP-2017)

Organiser sa succession : choisir le testament ou donation ? (https://bilan-patrimonial.lefigaro.fr/organiser-sa-succession-transmettre-ses-biens-par-testament-ou-donation?utm_source=trafic&utm_medium=native&utm_campaign=LBP-2017)

Préparer la transmission de son patrimoine permet d'alléger la douleur et de protéger de ses proches



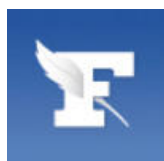
EN SAVOIR PLUS ([HTTPS://BILAN-PATRIMONIAL.LEFIGARO.FR/ORGANISER-SA-SUCCESSION-TRANSMETTRE-SES-BIENS-PAR-TESTAMENT-OU-DONATION?UTM_SOURCE=TRAFIC&UTM_MEDIUM=NATIVE&UTM_CAMPAIGN=LBP-2017](https://bilan-patrimonial.lefigaro.fr/organiser-sa-succession-transmettre-ses-biens-par-testament-ou-donation?utm_source=trafic&utm_medium=native&utm_campaign=LBP-2017))

Gastt porte plainte contre Carrefour

Mais pourquoi la fameuse entreprise polonaise ne parvient-elle pas à payer les salaires? «Gastt fait valoir qu'il aurait dû acheter 50 magasins à Carrefour», explique Florence Rebut-Delanoë. «Il assure qu'il n'a pas pu lever les 20 millions d'euros nécessaires pour payer les salariés, ce qui nous paraît tout à fait invraisemblable». Contacté par *Le Figaro*, Adam Kuzmicz, dirigeant de Gastt, donne une toute autre version des faits. «Initialement, je devais reprendre 90 magasins: 37 sites dans un premier temps, et 53 dans le second», explique-t-il. «J'ai signé pour huit magasins, et Carrefour a très mal communiqué pour se débarrasser du problème social». L'entrepreneur raconte que les salariés ont pris peur en réalisant que leur magasin, auparavant intégré à un grand groupe de distribution, allait devenir une franchise et donc être géré comme une entreprise indépendante. Ce qui n'était pas le schéma présenté par Carrefour, toujours selon Gastt.


Le patron polonais assure que le géant de la grande distribution a ensuite cherché à lui céder des magasins «non conformes». Il a donc annulé la vente. De son côté, Carrefour assure que la vente a été rendue caduque sur ces 37 sites, le repreneur n'ayant pas respecté ses engagements financiers sur le nouveau lot. Adam Kuzmicz va porter plainte, au pénal, pour obtenir réparation des 4 millions d'euros qu'il estime avoir perdu. «Cette bataille, je vais la gagner», assure-t-il, déterminé.

Ce véritable imbroglio trouve ses fondements en 2014. Carrefour a en effet racheté plus de 812 magasins Dia dans l'Hexagone (<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2014/06/20/97002-20140620FILWWW00396-france-carrefour-va-racheter-plus-de-800-magasins-dia-pour-600-m.php>). L'Autorité de la concurrence a néanmoins imposé au leader de la grande distribution d'en revendre 56, dans les secteurs où il risquait de se trouver en abus de position dominante. Parmi ces magasins, certains ont été cédés à Gastt Expansion. Cette entreprise polonaise souhaitait en effet développer une enseigne de franchise coopérative de produits frais en France, sous la forme de circuit court, Okey. Avec ce système déjà existant en Pologne, Gastt désirait que chaque magasin soit indépendant.



Pauline Chateau

(<http://plus.lefigaro.fr/page/pauline-chateau>)

 Journaliste - [Sa biographie](#)

(<http://plus.lefigaro.fr/page/pauline-chateau>)

15 abonnés

Ses derniers articles

[L'embellie de la croissance française se confirme \(ht...](#)

[Le camping se sédentarise de plus en plus \(http://w...](#)

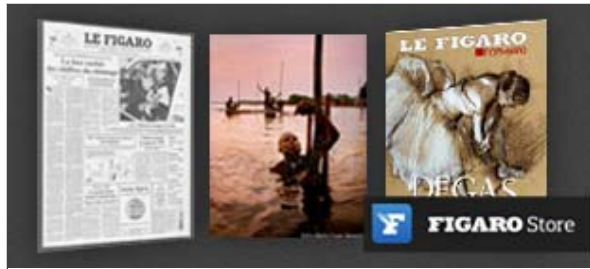
LE FIGARO PREMIUM

Abonnez-vous pour 1€ seulement

Saisissez votre email

JE M'ABONNE

Annulable à tout moment



(http

La boutique en ligne du Figaro

Découvrir



(http

Votre nouveau job parmi 10 000 offres d'emploi

Rechercher



**L'intégrale du I
tous vos écran**